

Département des Côtes d'Armor  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 05 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plougonver le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GONSE Inès (suppléante) ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; KERHERVE Guy ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VAROQUIER Lydie ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOUCHER Gaëlle	à DUMAIL Michel
BREZELLEC Marcel	à VIBERT Richard
CHAPPE Fanny	à LE MEAUX Vincent
CONNAN Josette	à LE GAOUYAT Samuel
JOBIC Cyril	à SCOLAN Marie-Thérèse
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à CADUDAL Véronique
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LE SAOUT Aurélie	à GUILLOU Rémy
PARROT Marie-Christine	à GOUAULT Jacky
PONTIS Florence	à SALLIOU Pierre
PRIGENT Jean-Yvon	à LE FOLL Marie-Françoise
RASLE-ROCHE Morgan	à CLEC'H Vincent
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOETE Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BUHE Thierry ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; HAGARD Elisabeth ; HORELLOU Pascal ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	63
Procurations	13
Absents	12

Date d'envoi de la convocation  
Mercredi 29 juin 2022

DEL2022-07-137

**REVITALISATION - DISPOSITIF DE SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX PROJETS DE REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES : 2022**

Par la création de la Mission Revitalisation en juillet 2021, l'Agglomération a confirmé sa volonté de soutenir les projets de revitalisation portés par les 57 communes du territoire, ambition confortée sur Bégard, Callac, Guingamp et Paimpol par le dispositif Petites Villes de Demain (PVD).

Ainsi le dispositif d'accompagnement proposé par l'Agglomération aux communes repose sur les actions suivantes :

- La mise à disposition aux communes d'une ingénierie de projet,
- Le développement de collaborations techniques et financières entre les communes, l'Agglomération et des partenaires privés ou publics extérieurs,
- Les échanges d'expériences et de mise en réseau,
- La mobilisation des services de l'Agglomération au service de projets développés avec les communes,
- L'appui financier :
  - o Par l'inscription d'un montant d'aide de 43 000 euros au Budget 2022 (AP007).
  - o Par des aides financières de la Banque des territoires destinées spécifiquement aux projets mis en œuvre sur les 4 communes PVD de l'Agglomération, pour 85 000 euros.

L'Agglomération se propose donc d'accompagner techniquement et financièrement des projets portés par des communes. Pour ce faire, la commission Aménagement et Revitalisation du territoire a proposé sur les modalités de consultation des communes, d'examen des dossiers et d'attribution des aides de l'Agglomération et de l'enveloppe de la Banque des Territoires.

Ainsi, pour être éligible, les critères suivants sont proposés :

Critère obligatoire :

- Une approche globale du projet (ou multisectorielle) : elle consiste à aborder plusieurs leviers qui concourent à revitaliser un centre (habitat, espace public, économie et commerce, animation, mobilités, culture, patrimoine, vie associative, sportive et enjeux de transitions numérique, écologique et énergétique.).

Critères facultatif (un au minimum) :

- Une approche structurante à l'échelle du bassin de vie ou par son inscription au sein du territoire,
- Une méthodologie de projet démontrée par la qualité du programme d'études et/ou un cahier des charges,
- Un processus de concertation construit ou des contributions citoyennes encouragées,
- Des partenariats multiples qui mobilisent de nouvelles ressources,
- Une intégration des enjeux de transition sociétale et énergétique,
- Un caractère innovant, démonstrateur, pilote.

**Considérant** l'avis favorable de la commission Aménagement et de Revitalisation du Territoire du 06 avril 2022,

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- De réserver l'enveloppe de 43 000 euros prévue au budget de l'Agglomération aux 53 communes non-PVD ;



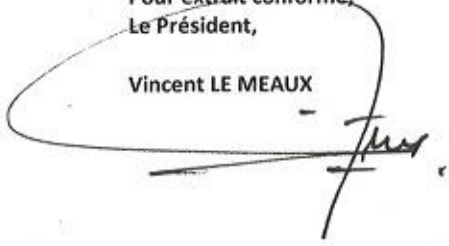
# **Délibération**

- L'engagement de l'étude par la commune lauréate devra être lancé (par bon de commande ou ordre de service) avant le 31 décembre 2022 pour le dispositif de cette année ;
- La participation de l'Agglomération ne devra pas représenter plus de 50 % du reste à charge de la communes, déductions faites des subventions des autres acteurs ;
- De confier à la Commission Aménagement et Revitalisation du territoire la mission de proposer les projets éligibles ;
- De formaliser par une convention ci-annexée, avec chaque commune les engagements réciproques.
- D'autoriser le Président à signer les conventions avec les communes concernées.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Christian PRIGENT

